

## CHARTRE ANIMATIONS

L'Office de Tourisme de Concarneau à Pont-Aven assure l'information et la promotion des événements sur les 9 communes de l'agglomération de Concarneau Cornouaille  
Agglomération : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc.

### Les outils de promotions mis à disposition :

1. La rubrique Agenda du site internet : [www.deconcarneauapontaven.com](http://www.deconcarneauapontaven.com)
2. L'agenda papier juillet/août (définir les dates+trouver un nom)
3. Affichage sur les écrans dynamique

### Quel type d'événement ?

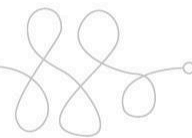
L'agenda de l'office de tourisme présente les événements ponctuels ayant un intérêt culturel et/ou touristique. Pour figurer sur nos supports de promotion, l'événement doit respecter les critères suivants :

- Avoir lieu sur l'une des 9 communes de l'agglomération de Concarneau
- Être ouvert au public
- Daté et limité dans le temps
- Sans caractère politique
- Exemples : expositions, concerts, spectacles, fêtes locales, conférences, sorties nature, manifestations sportives (hors compétition locales)...

L'office de tourisme étudie la demande d'annonce en fonction de la pertinence et de la nature de l'événement et se réserve le droit de refuser la publication.

### Quels événements ne sont pas relayés par l'Office de Tourisme ?

- Communication à caractère politique ou syndical
- Communication municipale (vœux, cérémonies militaires, kermesse des écoles, vie des associations, Assemblée Générale, programme espaces jeunes, ...)
- Animations et expositions organisées par des établissements non-partenaires de l'Office de Tourisme
- Événements à caractère commercial (porte ouverte,...)
- Programme d'activités des associations locales
- des événements dont la date est fixée en dernière minute.



### **Pour les partenaires de l'Office de Tourisme :**

Pour toute animation ayant pour but de **valoriser une activité commerciale** (ex : stage, concert, exposition), la structure proposant l'animation doit être partenaire de l'office de tourisme. Cette demande d'annonce sera soumise à validation par l'office de tourisme selon le **caractère ponctuel de l'offre**.

Les visites d'entreprise seront mises en avant sur la page web du partenaire.  
Les stages de longue durée (une demi-journée et plus) ne seront pas relayés sur l'agenda papier mais seront présentés dans la rubrique stage du site internet.

### **Pour les affiches :**

Les bureaux d'information touristique diffusent les événements de la destination de Concarneau à Pont-Aven sur des écrans dynamiques.

Seules les affiches papier des temps forts seront visibles dans les espaces d'accueil.

### **Comment annoncer un événement ?**

- 1. Accédez au site [www.deconcarneauapontaven.com](http://www.deconcarneauapontaven.com) >Espace pro >L'agenda
- 2. Remplissez le formulaire en ligne
- 3. Vous recevrez un email de validation de votre saisie.

Pour être relayés sur nos supports, merci de fournir :

- Des informations détaillées : date, heure, lieu, tarifs, détail du programme.
- Des visuels et photos libres de droits (en JPEG)
- Des coordonnées (pour le grand public et pour les échanges avec l'OT)

Pour toutes modifications ou suppression de votre événement, contactez

[animation@destinationccpa.bzh](mailto:animation@destinationccpa.bzh)

### **Contrôle et validation des informations transmises**

L'annonceur est responsable des informations transmises à l'Office de Tourisme.

Nous nous réservons le droit de reformuler votre texte pour la compréhension de l'information et pour l'harmonisation des contenus relayés.

### **Communiquer au bon moment !**

Afin d'optimiser la communication de vos événements, nous vous conseillons d'anticiper l'envoi de vos informations.

A noter : si la communication nous parvient à moins de 7 jours de l'événement, nous ne pouvons garantir sa publication.